

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 18 AVRIL 2024

N° 2024-191 VENDEE BUREAU – REAMENAGEMENT MAISON DE L'EMPLOI ET CREATION DES ESPACES DE TRAVAIL

Nomenclature des actes : 1.7

Vu les lois et règlements en vigueur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10, indiquant que la présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente ;

Considérant l'arrivée de nouveaux agents, un aménagement de la maison de l'emploi ;

Considérant la construction d'un espace de travail collaboratif ainsi qu'un aménagement de bureaux individuels de la communauté de communes, il est nécessaire de meubler ces espaces ;

LA PRESIDENTE DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : La Présidente décide donc de signer la proposition de l'entreprise « VENDEE BUREAU – SMOOV DESIGN ». Le montant total retenu est de 16 525,06 € H.T. avec éco contribution, soit 19 830,07 € T.T.C.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 18 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET